Réf. Farde e-Assemblées : 2376744

N° OJ : **31**

Projet d'Arrêté - Conseil du 14/12/2020

Objet : Subsides aux associations qui promeuvent la visibilité des cimetières.- "Galerie Art ère 30" asbl : 6.124,65 EUR.

Le Conseil communal,

Considérant l'accord de majorité 2018-2024 qui souhaite "Valoriser le patrimoine et augmenter la visibilité des cimetières" de la Ville de Bruxelles;

Considérant qu'il est proposé d'octroyer un subside à l'association "Galerie Art ère 30 asbl" - rue Henri Stacquet 61 à 1030 Bruxelles, BE26 143098612729, numéro d'entreprise BE0665 748 513, à l'article 87807/33202 du budget ordinaire de 2020 pour un montant de 6.124,65 EUR. L'asbl souhaite organiser une exposition d'oeuvres d'art, intitulé "Coup de coeur au cimetière", en mars 2021 au cimetière de Laeken;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : Octroyer un subside à l'association "Galerie Art ère 30 asbl" - rue Henri Stacquet 61 à 1030 Bruxelles, à l'article 87807/33202 du budget ordinaire de 2020 pour un montant de 6.124,65 EUR pour l'organisation d'une exposition d'oeuvres d'art, intitulé "Coup de coeur au cimetière", en mars 2021 au cimetière de Laeken.

Annexes :